



## Je veux retarder un retrait de point sur mon permis

-----  
Par Visiteur

J'ai un permis probatoire avec 6 points (suite à annulation de permis pour solde de point nul) et je dois récupérer mon capital de 12 points au bout du délai de 3 ans soit le 15 mars 2010 (car la date de mon nouveau permis est du 15 mars 2007).

Mais j'ai été flashé le 5 janvier 2010 à 113 km/h pour 90 km/h (radar Mercura Ultralyte). J'ai été arrêté par les gendarmes qui m'ont remis mon procès verbal. J'ai donc reçu une amende forfaitaire minorée de 90 EUR ou majorée de 135 EUR (amende de type 4 bis).

J'ai reconnu l'infraction en signant le PV devant les gendarmes mais je n'ai pas encore payé.

Ma question : comment retarder le retrait effectif des points jusque après le 15 mars 2010 pour disposer de mon capital intégral de 12 points ?

Salutations.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Ma question : comment retarder le retrait effectif des points jusque après le 15 mars 2010 pour disposer de mon capital intégral de 12 points ?

La seule solution serait de former opposition.

Avec un peu de chance l'audience devant le tribunal de police sera après le 15 mars. Par contre, vous serez condamné au paiement de l'amende majorée et au retrait de points qui accompagne cette amende.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Votre réponse est un peu laconique : comment former opposition et en utilisant quel argumentaire ?

Salutations

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

comment former opposition et en utilisant quel argumentaire ?

Vous devez adresser votre contestation au ministère public (l'adresse est au dos de votre PV) et vous devez bien évidemment verser la consignation.

Etant donné qu'il s'agit de gagner du temps et non de réellement contester la contravention, mettez n'importe quel motif (vous contestez le positionnement du radar ou bien encore la vitesse retenue). Peu importe, ce qui compte c'est le temps passé afin que vous puissiez arriver jusqu'au 15 mars.

Cordialement